

4.3

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : INFRASTRUCTURES

AEP - Régularisation administrative des sources et captages pour l'alimentation en eau potable.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Les ressources en eau potable de la commune de Portivechju ont différentes origines ; le réseau d'eau brute de l'Office de l'Equipeement Hydraulique de la Corse, et plusieurs sources et captages dans le milieu naturel dont la commune est maître d'ouvrage.

Afin de garantir la sécurisation des ouvrages et la qualité des eaux captées, il est nécessaire d'établir des périmètres de protection.

La procédure réglementaire aboutit à :

- l'édition d'un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'exploitation des captages et l'instauration des périmètres,
- l'inscription des servitudes induites par les périmètres,
- la réalisation des travaux de mise en œuvre matérielle des périmètres.

Le Maire rappelle à l'assemblée les problèmes posés pour la protection des périmètres de protection des captages de la Commune.

Par délibération n° 05/075/INF-AEP du 30 juin 2005, une première procédure à été induite et menée à terme pour les ouvrages de captages concernant les unités de distribution d'Agnaronu, de Furconu et de l'Ospedale.

Les ouvrages régularisés sont les suivants :

Unité de distribution	Ouvrage	Nom	Parcelles (Section A)
Ospedale	Forage	Marchese 2	N° 712
Ospedale	Source	Cheralba 1	N° 263 et N° 741
Ospedale	Source	Cheralba 2	N° 741
Ospedale	Source	Cheralba 3	N° 741
Ospedale	Source	Ospedale	N° 260
Ospedale	Source	Vacca Morta 1	N° 260
Ospedale	Source	Vacca Morta 2	N° 260
Agnaronu	Source	Agnaronu	N° 32
Agnaronu	Forage	Maison forestière	N° 182
Furconu	Forage	Furconu	N° 1309

Cependant, pour des raisons de défaut de notification et d'imprécision de localisation de certains captages, cette procédure n'a pas pu être menée à son terme pour les unités de distribution de l'usine de Nota et Pascialella di Murateddu.

Aujourd'hui, il y a lieu de relancer la procédure pour ces ouvrages.

Conformément à la législation en vigueur, il rappelle notamment que la Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiats, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochés et éloignés afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Les installations concernées par cette nouvelle procédure sur le territoire communal sont les suivantes :

Unité de distribution	Ouvrage	Nom	Parcelles (Section A)
Usine de Nota	Source	Salmonaghja 1	N° 607
Usine de Nota	Source	Salmonaghja 2	N° 607
Usine de Nota	Source	Salmonaghja 3	N° 607
Usine de Nota	Source	Baraccocu	N° 607
Usine de Nota	Source	Laura	N° 283
Usine de Nota	Source	Laurella	N° 283
Usine de Nota	Prise en rivière	Trachizzona	N° 282
Usine de Nota	Source	Trachizzona	N° 282
Usine de Nota	Source	Scafuccia 1	N° 369
Usine de Nota	Source	Scafuccia 2	N° 369
Usine de Nota	Source	Scafuccia 3	N° 369
Usine de Nota	Source	Scafuccia 4	N° 369
Usine de Nota	Source	Cervu	N° 616
Usine de Nota	Source	Funtana Rossa	N° 616
Pascialella di Murateddu	Source	Source	N° 357
Pascialella di Murateddu	Prise en rivière	Prise en rivière 1	N° 357
Pascialella di Murateddu	Prise en rivière	Prise en rivière 2	N° 357

L'avis du Conseil Municipal est désormais sollicité pour approuver le lancement de la procédure de régularisation administrative des sources nommées ci-dessus pour l'alimentation en eau potable de la Commune.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment son article L. 1321-2,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article R. 181-38,

- ✚ d'engager la procédure réglementaire de Déclaration d'Utilité Publique des prélèvements d'eau destinée à l'alimentation humaine et d'instauration des périmètres de protection des captages nommés ci-dessous :

Unité de distribution	Ouvrage	Nom	Parcelles (Section A)
Usine de Nota	Source	Salmonaghja 1	N° 607
Usine de Nota	Source	Salmonaghja 2	N° 607
Usine de Nota	Source	Salmonaghja 3	N° 607
Usine de Nota	Source	Baraccocu	N° 607
Usine de Nota	Source	Laura	N° 283
Usine de Nota	Source	Laurella	N° 283
Usine de Nota	Prise en rivière	Trachizzona	N° 282
Usine de Nota	Source	Trachizzona	N° 282
Usine de Nota	Source	Scafuccia 1	N° 369
Usine de Nota	Source	Scafuccia 2	N° 369
Usine de Nota	Source	Scafuccia 3	N° 369
Usine de Nota	Source	Scafuccia 4	N° 369

4.3

Unité de distribution	Ouvrage	Nom	Parcelles (Section A)
Usine de Nota	Source	Cervu	N° 616
Usine de Nota	Source	Funtana Rossa	N° 616
Pascialella di Murateddu	Source	Source	N° 357
Pascialella di Murateddu	Prise en rivière	Prise en rivière 1	N° 357
Pascialella di Murateddu	Prise en rivière	Prise en rivière 2	N° 357

- ✚ de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages.
- ✚ d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiats.
- ✚ d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.
- ✚ d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnés ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance du captage et de ses périmètres, ainsi que ceux nécessaires à la réalisation des travaux préconisés par l'hydrogéologue.
- ✚ d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et de signer tout document nécessaire à la constitution du dossier technique et administratif relatif au prélèvement d'eau et des périmètres de protection.